

## Programme d'appui à la co-définition de projets de recherche et de mobilisation des connaissances en soutien au changement institutionnel en matière de relations avec les Premiers Peuples

Échéance : 21 décembre 2020

L'amélioration des relations avec les Premiers Peuples est clé dans la réalisation de la mission de l'Université de Montréal. Cette dernière se reconnaît une responsabilité pour lever les obstacles qui limitent l'accès équitable aux études, à l'emploi et à la production du savoir. À cet égard, l'identification et la remise en question d'éléments de sa propre culture institutionnelle et de ses pratiques, en vue de nourrir des rapports de pouvoir égalitaires en son sein et de valoriser les personnes, cultures et savoirs autochtones, sont centrales. À cet effet, [un énoncé de vision](#), [un diagnostic](#) et un [plan d'action de Partenariat avec les Premiers Peuples](#) triennal ont été élaborés à la suite d'une large consultation de la communauté universitaire et de partenaires des Premiers Peuples.

### Objectifs du programme

Le Secrétariat général – Équité, Diversité, et Inclusion et Relations avec les Premiers Peuples (SG EDI-RPP) désire encourager le développement d'initiatives de recherches novatrices en co-création avec les Premiers Peuples au sein de la communauté universitaire. Ce programme s'adresse aux professeurs-chercheurs et professeures-chercheuses ainsi qu'aux chargés et chargées de cours. Il vise à soutenir le changement institutionnel dans un ou plusieurs des sept grands champs d'action identifiés dans le plan d'action Place aux Premiers Peuples : 1) recrutement étudiant, 2) réussite et expérience dans les études, 3) formation aux diversités, 4) ressources humaines, 5) vivre ensemble et gouvernance, 6) production des connaissances et développement des partenariats et 7) liens avec les diplômés et donateurs.

Les subventions offertes par ce programme ont pour objectif d'accroître et d'enrichir nos liens avec les Premiers Peuples (Premières Nations, Inuits ou Métis). **Elles permettront de promouvoir et d'approfondir le dialogue par la définition de nouveaux projets de recherche structurants, ou de nouveaux volets à des projets existants, développés en co-création avec un partenaire des Premiers Peuples.** Sous ce même programme, il est également possible de soumettre des initiatives de mobilisation des connaissances.

Il est à noter que les activités de mobilisation des connaissances peuvent notamment inclure : la participation d'une personne ressource autochtone dans un cours crédité, des webinaires co-crédités et co-animés et la présentations d'initiatives conjointes sur des plateformes électroniques variées ou en capsules vidéo.

### Nature des projets soutenus

Les projets qui seront soutenus peuvent prendre des formes diverses, tant en ce qui concerne la démarche que la place du financement demandé au SG EDI-RPP dans le projet. Il est ainsi possible de soumettre :

1. Une initiative pouvant être réalisée avec la seule subvention du SG EDI RPP;
2. Une demande de soutien au démarrage d'un projet de plus grande envergure en prévision d'un dépôt auprès d'un organisme subventionnaire;

3. Une demande de soutien d'appoint à un projet déjà financé afin, par exemple, d'y accentuer la dimension EDI en contexte universitaire ou de réaliser des initiatives novatrices de mobilisation des connaissances dans le domaine.

## Domaines

Le programme est ouvert à tous les secteurs et à tous les projets qui sauront satisfaire les critères d'admissibilité et d'évaluation.

## Critères d'admissibilité

1. Le projet doit être soumis par une professeure ou un professeur occupant un poste régulier ou par une chargée ou un chargé de cours à simple emploi engagé significativement dans des activités de recherche dans le domaine.
2. Avoir un partenaire confirmé des Premiers Peuples (Premières Nations, Inuits ou Métis).
3. Le projet doit être susceptible d'avoir des retombées positives sur le changement institutionnel en matière de relations avec les Premiers Peuples à l'Université de Montréal et plus précisément sur l'atteinte d'un ou plusieurs objectifs poursuivis par le Plan d'action institutionnel Place aux Premiers Peuples.

## Critères d'évaluation

1. Projet innovant (développe une nouvelle façon de produire, structurer et mobiliser des connaissances; mesures prévues pour favoriser la synergie et la co-création d'initiatives avec le ou les partenaires) ;
2. Pertinence et originalité du projet en regard des priorités identifiées par le ou les partenaires;
3. Retombées anticipées;
4. Réalisme du budget et du calendrier de réalisation.

## Soutien financier

Le financement maximal accordé par projet est de **10 000 \$**.

Le montant pourrait toutefois être bonifié si le besoin est adéquatement justifié.

**Aucune prolongation n'est possible au-delà du 31 mars 2021 dans le cadre de ce programme.**

Cependant, il faut mentionner qu'un deuxième programme d'octroi sera lancé dès février 2021 pour l'année administrative débutant le 1<sup>er</sup> avril 2021 et se terminant le 31 mars 2022.

Le chercheur ou la chercheuse s'engage à fournir un rapport d'activités d'une page indiquant, entre autres, les impacts sur le plan des politiques, programmes ou pratiques en lien avec les relations avec les Premiers Peuples à l'Université de Montréal et, dans le cas d'une demande de soutien au démarrage de projets de plus grande envergure, les retombées au niveau du financement externe demandé ou reçu.

**Conformément aux règles du Fonds de soutien à la recherche, les dépenses relatives à la collecte de données préliminaires, les frais associés à la réalisation d'un projet de recherche, ainsi que les transferts de fonds vers un partenaire ou une autre université ne sont pas admissibles.**

## Dépenses admissibles

Le budget pourra notamment inclure :

- le salaire du personnel (professionnel et étudiant);
- les services de professionnels techniques;
- les frais de déplacement et de séjour des partenaires autochtones;
- les frais de réseautage et/ou de maillage;
- les frais de fournitures de bureau;
- toutes autres dépenses pertinentes.

## Dépôt de la demande et dates importantes

- Date de dépôt : 21 décembre 2020
- Les projets de doivent se dérouler avant le 31 mars 2021
- Le rapport devra être déposé au plus tard le 30 avril 2021

## Dossier à transmettre

**Les demandes de financement doivent être soumises en un seul fichier électronique (PDF) et transmises à l'adresse suivante : [edi-rpp@umontreal.ca](mailto:edi-rpp@umontreal.ca)**

Le dossier doit comprendre l'ensemble des éléments suivants, présentés dans cet ordre :

1. Un document présentant l'identité des chercheurs et chercheuses de l'équipe avec le titre du projet, un bref résumé, la nature du financement demandé (projet autonome, démarrage, soutien d'appoint) et les signatures

**Vous devez joindre à ce formulaire :**

2. Un descriptif du projet (maximum 4 pages, police : times New Roman, 12 points et interligne 1,5) incluant :
  - a) Le résumé, la nature du financement demandé, le (les) champs d'action couvert(s), les objectifs visés, la démarche et la méthodologie et, le cas échéant, les activités de mobilisation des connaissances;
  - b) L'étendue de l'engagement avec les partenaires des Premiers Peuples;
  - c) La pertinence et l'originalité du projet en regard des priorités identifiées dans le diagnostic et dans le plan d'action;
  - d) Les retombées anticipées pour l'Université de Montréal;
  - e) La stratégie de financement dans le cas d'une demande de soutien au démarrage de projets de plus grande envergure;
  - f) Le calendrier de réalisation.
3. Un budget justifié : détailler chaque poste budgétaire et les contributions fournies par d'autres sources pour appuyer les activités proposées (maximum 1 page).
4. Le CV (maximum 4 pages) des principaux chercheurs et chercheuses de l'équipe.

## Pour information

[Caroline Gélinas](mailto:Caroline.Gélinas@umontreal.ca), conseillère principale aux relations avec les Premiers Peuples : [edi-rpp@umontreal.ca](mailto:edi-rpp@umontreal.ca)